

La loi 1901, les statuts et le bénévolat

Niveau :
Débutant

Public visé :
Tout bénévole
associatif

Pré requis :
Néant

Tarifs et modalités :
Gratuit

Effectif :
12 personnes

**Structure
organisatrice :**

Association
départementale des
Francas de l'Aisne

Intervenant(s) :
Daniel COPPIN
ou Simon ROUGER

Contact :
Les Francas de l'Aisne
FSC Georges Brassens
269 Av. de Reims
02200 Villeneuve-
Saint-Germain

D. COPPIN et S. ROUGER
Tél : 03 23 76 28 46
formation.franca02@gmail.com

Enjeu :

Connaître, comprendre et appliquer la loi du 1^{er} juillet 1901.

Objectifs :

- Connaître, adapter et appliquer des statuts associatifs
- Valoriser l'engagement des bénévoles associatifs

Thèmes traités / contenus :

- Les articles de la loi 1901,
- Les statuts
- Les rôles de chacun au sein d'une association (du bénévole au salarié),
- La responsabilité civile et pénale des associations et de ses dirigeants.

Dates et lieux des formations :

Date	Secteur géographique	Horaires
23/11/2020	Soissons	18H00-21H00
12/04/2021	Château-Thierry	18H00-21H00

Formations complémentaires préconisées/proposées

- L'association et ses responsabilités
- Les documents obligatoires et indispensable d'une association
- Rédiger le projet de l'association

Le Collectif d'Organisation

